

TAGERFIP : UN NOUVEAU REFERENTIEL EMPLOIS : DE LA VERSION INITIALE (V0) A LA VERSION V1

● LE TAGERFIP- REFERENTIEL DES EMPLOIS

Succédant au TSM et à NOMINOE EMPLOIS qui ne sont plus adaptés au nouvel environnement fusionné, TAGERFIP est le nouveau référentiel des emplois. Il répond essentiellement à 4 besoins :

en terme de gestion des ressources humaines, c'est le support à partir duquel sont réalisés les mouvements de mutation ;

en terme budgétaire, il décline le plafond d'emplois autorisé de la DGFIP, identifie les emplois selon une déclinaison numérique, catégorielle, géographique et fonctionnelle

en terme de pilotage des emplois et des moyens, il est notamment utilisé pour réaliser des études relatives à l'encadrement des structures ;

en terme de dialogue social, les informations du référentiel servent de support aux mouvements discutés lors des comités techniques et des commissions administratives.

● LES REGULARISATIONS TECHNIQUES APPORTEES

Dans le cadre de la mise en place de ce référentiel, la DDFIP de l'Orne, à partir d'un TAGERFIP V0, photo départementale des emplois au 1^{er} septembre 2011, a, d'une part, corroboré les informations communiquées et ,d'autre part, procédé à des retraitements et présentations de données sollicités par la direction générale.

La nouvelle version V1 entérine les modifications suivantes :

► l'achèvement des transferts domaniaux

Cette régularisation est opérée sur la base des emplois ouverts au TSM de la FF sur la ligne « emplois mis à disposition DGCP ». Cette opération, neutre en terme de volume, modifie la filière d'origine des emplois (FF vers FGP).

Ainsi, les 3 emplois de catégorie C concernés ont été directement intégrés dans les emplois direction FGP : 1 agent C service direction et 2 en AST (FGP).

Les 4 emplois AST isolés dans la version définitive du TAGERFIP correspondent aux emplois au siège de la DDFIP et à la Cité.

► l'Equipe de renfort départementale

Les emplois positionnés dans la maquette initiale correspondent à la reprise des emplois FF identifiés sur la ligne EDRA. Les emplois concernés de la filière gestion publique (soit 8 B et 1 C), rattachés dans le TAGERFIP initial à la direction, ont été isolés sur une ligne spécifique « services de direction dont équipe de renfort ».

► la mission d'audit

Composée de deux IP (un de chaque filière), et d'un emploi d'inspecteur filière gestion publique, la mission a été positionnée sur une ligne spécifique du TAGERFIP : « services de direction dont audit ».

► les résidences SIP

La ligne « résidence SIP » antérieurement identifiée au TSM n'a plus de justification. Ainsi, pour la DDFiP de l'Orne, l'emploi de cadre A résidence SIP de Domfront a été transformé en emploi A « SIP/SIE dont SIP »(emploi FF créé au 1er septembre 2011) ;

► le pôle ICE :

Pour que la localisation des emplois affectés au pôle de contrôle et d'expertise soit conforme avec l'organisation des services, les emplois du pôle CE de la DDFiP (1 IDIV CN, 5 A et 6 B), ont été positionnés sur une ligne spécifique du TAGERFIP.

► les décimales, restes à répartir ;

Dans le département de l'Orne, comportant des unités de travail de taille relativement réduite, le choix avait été fait depuis plusieurs années d'implanter les emplois à la demi unité, ce qui se justifiait aussi pour comparer avec les implantés, issus de l'ORE et les ETP (équivalents temps plein). Le nouveau référentiel emplois doit, quant à lui, être suivi avec des effectifs entiers, sans décimales. Ceci sera cohérent avec les futures règles d'affectation des personnels (RAN).

Ainsi, plusieurs structures ont vu leurs implantés mis à jour à l'unité supérieure ou à l'unité inférieure, dans les deux catégories. Pour certaines structures, cette mise à jour est neutre sur le total des B et C, mais permet de rapprocher les implantés des effectifs réels en B et C (ex : T Domfront). Dans la mesure du possible, les transferts d'emploi ont été réalisés sur la même RAN.

Les structures impactées par des 1/2 suppressions sont :

Mortagne

Sées

Ecouché

Le Theil

DDFiP (PGF - Recouvrement)

Les structures impactées par des 1/2 créations sont :

Remalard

Tp Argentan

Bocage Nord

SIP Argentan

SIP Domfront
